

RETOUR SUR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2023 • EXTRAITS •

En France, le Conseil Municipal est l'assemblée délibérante élue de la Commune chargée de "régler par ses délibérations, les affaires de la Commune".

FIXATION DES PARTICIPATIONS DES FAMILLES AUX MINI-SÉJOURS ÉTÉ ET COLONIES DE VACANCES POUR LES ENFANTS GÉNOVÉFAINS SCOLARISÉS EN ÉLÉMENTAIRE

La Ville de Sainte-Geneviève-des-Bois organise, chaque année, des séjours et des mini-séjours afin de donner la possibilité, aux enfants qui ne partent pas en vacances, de profiter de quelques jours hors de la Ville, d'activités diverses et variées. Cette délibération a pour but de fixer le pourcentage de la participation financière des familles par rapport au coût d'un mini-séjour et d'un séjour en centres de vacances en été. Pour 2023, il est proposé d'instaurer 15 tranches de quotient familial et un pourcentage de participation financière des familles compris entre 35 et 80% du coût total des séjours.

➔ Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

AUTORISATION DE VERSEMENT DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS 2023

La Ville de Sainte-Geneviève-des-Bois apporte son soutien financier à de nombreuses associations pour les aider à pérenniser et à développer leurs activités, à mener des projets, mettre en place de nouvelles actions ou événements. Conformément à la réglementation, l'attribution des subventions fait l'objet d'une délibération dont les conditions de versement sont prévues par l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 au regard des seuils fixés par le décret n°2001-495 du 6 juin 2001. La présente délibération tient compte du versement des acomptes.

➔ Ces sommes sont prévues dans le budget primitif 2023.

AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE PORTANT SUR L'AGRANDISSEMENT DE LA SALLE DE MUSCULATION DU DOJO BAÏLO

Dans le top trois des clubs français depuis plus de 10 ans, SGS Judo excelle dans toutes les catégories et démontre la qualité et l'exigence de son enseignement et de sa transmission. En 2024, la France accueillera le monde entier à l'occasion des jeux Olympiques et Paralympiques. La Ville a entrepris la démarche d'être terre de Jeux 2024 et centre de préparation pour accueillir la délégation Brésilienne de judo. Ainsi, pour répondre d'une part, aux besoins du club de maintenir son attractivité en tant que club d'« excellence », il est nécessaire d'engager l'agrandissement de la salle de musculation. Le Conseil Municipal doit donc autoriser le Maire à déposer cette demande.

➔ Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

VÉGÉTALISATION ET DÉSIMPÉRMÉABILISATION DE LA COUR DE LA MARTERELLE DE L'ÉTANG - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE

La Ville de Sainte-Geneviève-des-Bois est fortement engagée dans la transition écologique et énergétique conformément aux engagements pris par la France en matière de réduction de l'impact carbone, et de la stratégie nationale d'adaptation aux changements climatiques. À ce titre, la Ville a entrepris de nombreuses actions concourant à la réduction de la dépendance aux énergies carbonées, et à la constitution de puits de carbone nécessaires à sa captation.

VÉGÉTALISATION ET DÉSIMPÉRMÉABILISATION DES COURS D'ÉCOLES

Ces projets forment un ensemble cohérent et permettent d'aborder la question de la biodiversité et de la préservation des milieux de façon structurelle. Ils permettent aussi de constituer une stratégie de végétalisation globale. Dans ce cadre, la Collectivité souhaite déposer un dossier de demande de subvention au titre des aides proposées par l'Agence de l'eau Seine Normandie dans le cadre de son Programme "Eau & Climat" 2019-2024.

VÉGÉTALISATION ET DÉSIMPÉRMÉABILISATION DE LA COUR D'ÉCOLE MATERNELLE DE L'ÉTANG

Végétalisation des cours d'écoles, et notamment de la cour de l'Étang pour constituer des réservoirs de biodiversité intra-urbains, désimperméabiliser les surfaces, et renforcer les liaisons entre les espaces boisés de la Ville, selon la méthode des pas japonais. Dans cette optique, la Ville a lancé une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage en 2022. Le coût prévisionnel des travaux et de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage est de 325.000 € HT.

➔ Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 BUDGET PRINCIPAL VILLE

Confrontée aux crises, Sainte-Geneviève plus que jamais mobilisée pour jouer son rôle de bouclier face aux urgences sociales et climatiques. C'est dans un cadre inflationniste d'une ampleur rarement atteinte, que s'inscrit le Budget primitif 2023. Il s'agit de construire un budget qui puissent tenir compte des objectifs de la Municipalité.

En 2023 le budget s'équilibre donc :

- EN FONCTIONNEMENT
pour la somme de 50 548 042,64 €

- EN INVESTISSEMENT
pour la somme de 13 780 352,95 €

➔ Cette délibération est adoptée par 32 voix pour, 6 voix contre (MM Chollet, Besse, Lamaoui, Mme Rolly, MM Zlowodzki, Benisty).